

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 27 février 2021

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE DE MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR

Les élections complémentaires du Comité Directeur de la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté se tiendront le **27 février 2021**.

Nombre de poste à pourvoir pour le Comité Directeur : 24 conformément à l'article 7.1 des statuts de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

Les candidats devront, conformément à l'article 7.2 et 7.4 des statuts de la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté :

- Etre licenciés d'un groupement sportif ou d'un Club affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté.
- Etre âgés de 18 ans.
- Présenter leur candidature soit directement soit par l'intermédiaire d'un groupement sportif ou d'un club de tourisme affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté par **lettre recommandée avec demande d'avis de réception** au secrétariat de la Ligue au moins quinze jours avant la date de l'élection soit le **12 février 2021** (**sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire**), le cachet de la poste faisant foi.
- Ne pas avoir été condamnés à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales (lorsque le candidat est de nationalité française).
- Ne pas avoir été condamné à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales (lorsque le candidat est de nationalité française).
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- Ne pas être membre d'un Comité Directeur d'une autre Ligue.

Conformément à l'article 7.1 des statuts de la Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté, les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue :

Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté – 9 avenue Aristide Briand - 39100 DOLE.

Ne pourrons être élus au Comité Directeur plus de trois licenciés appartenant à un même club.

Tout candidats doit être obligatoirement licencié le jour de la clôture des candidatures soit le 12 février 2021.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 27 février 2021

CANDIDATURE POUR LE COMITE DIRECTEUR

Selon l'article 7.1 des statuts : composition du Comité Directeur :

24 MEMBRES COMPOSENT LE COMITE DIRECTEUR (dont 1 médecin licencié)

Postes vacants : 1 membre et 1 médecin

Je soussigné(e) :
Demeurant :
Code Postal : Ville :
Licence n° : Club : Dépt. :
Date de naissance :/...../.....
Courriel :

Déclare être candidat(e) au Comité Directeur en qualité de :

de membre

de médecin

(Les personnes n'ayant pas de case cochée ne pourront prétendre être élues au titre du poste réservé, elles pourront être élues uniquement en qualité de membres).

Fait à : Le :

Signature

Attention :

Pour être recevable, la candidature doit être adressée par **lettre recommandée avec demande d'avis de réception** avant le **12 février 2021** à :

Ligue Motocycliste Bourgogne Franche-Comté – 9 avenue Aristide Briand – 39100 DOLE
Le cachet de la poste faisant foi.

(Le médecin doit être en mesure de démontrer son inscription au Conseil National de l'Ordre des Médecin).